



# **“La formation comme levier de réinsertion ?”**

Résumé des échanges

Réseau Aide et  
Justiciables



mars  
2024



Ce document s'appuie sur les réflexions ayant émergé lors de la journée « La formation comme levier de réinsertion ? », qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> février 2024, à la Cité des Métiers de Bruxelles. Cette journée a été organisée par un groupe de travail rassemblant le Réseau Aide et Justiciables, Bruxelles-Formation, la Cité des Métiers de Bruxelles, le SLAJ-V, L'A.P.R.E.S, le Coordinateur du Plan prison bruxellois, ainsi que le projet REINSERT de l'Enseignement de Promotion Sociale.

Il vise à attirer l'attention sur 6 points jugés prioritaires pour améliorer le parcours de formation des personnes judiciairisées.

## Table des matières

1. Renforcer le financement des secteurs en lien avec la formation du public justiciable .....	3
2. Garantir une meilleure sensibilisation aux problématiques spécifiques rencontrées par les justiciables lors de leur réinsertion.....	3
3. Créer des espaces d'échanges intersectoriels .....	4
4. Permettre que le temps de l'incarcération soit celui de la remise à niveau et de l'orientation professionnelle .....	4
5. Soigner la sortie de prison en garantissant le temps et le soutien nécessaire pour se réhabituer à la vie quotidienne hors des murs.....	5
6. Associer les différents experts dans la mise en place des politiques publiques.....	6

## 1. Renforcer le financement des secteurs en lien avec la formation du public justiciable

Le manque de moyens financiers dans tous les secteurs liés de près ou de loin au parcours judiciaire entraîne une série de problèmes à tous stades de l'incarcération et de la sortie.

**Renforcer le financement des services internes à la prison** permettrait l'élaboration d'un plan de détention dès l'entrée en détention. Il inclue la formation, le travail, le maintien du lien familial, le dédommagement des parties civiles etc. Ce plan de détention, prévu par la loi de principe sur le statut juridique des détenus n'est à l'heure actuelle mis en place faute de personnel et de temps. De la même manière, accorder plus de moyens aux services psychosociaux internes permettrait un réel suivi de la détention et une meilleure préparation à la sortie.

**Renforcer le financement des services externes** qui accompagnent les justiciables permettrait d'augmenter leur présence dans les prisons (donc de débiter un suivi en détention), d'amenuiser le risque de rupture d'accompagnement à la sortie, de travailler la réinsertion sous tous ses aspects (social, psychologique, remise à l'emploi etc.) en amont. Sécuriser les subsides alloués aux équipes permettrait également de pallier la précarité des emplois dans le secteur de l'accompagnement des justiciables, et à terme de réduire le fort turn-over que ces services connaissent.

**Renforcer le financement des acteurs de la formation** leur permettrait de mettre en place, en détention, plus de modules de formation adaptés au public justiciable, notamment des modules de remise à niveau, des programmes autour des savoir-être comportementaux, des formations plus flexibles (au niveau des horaires, de la présence, des modalités d'évaluation etc.) etc. Il s'agit également de ne plus dévaloriser le financement des centres de formation en cas de places non remplies ou en cas de non-libération. Cela permettrait aux centres de réserver des places pour les personnes détenues, sans devoir attendre une date de libération, et donc au détenu de proposer un projet plus solide au Tribunal d'Application des Peines. Ceci permettrait aussi aux centres de formation de prendre plus de paris sur le public détenu, sans avoir la pression de voir réduits ses financements.

## 2. Garantir une meilleure sensibilisation aux problématiques spécifiques rencontrées par les justiciables lors de leur réinsertion

Pour surmonter ces défis, il est tout aussi crucial de sensibiliser et d'impliquer tous les acteurs, qu'ils soient directement ou indirectement liés au processus de réinsertion des détenus : les CPAS, les mutuelles, les centres de formation, la famille, etc.

Pour la thématique qui nous concerne ici, il est nécessaire que le personnel des centres d'orientation et de formation soit sensibilisé et informé des besoins spécifiques des individus en réinsertion. Cela passe par le développement d'outils d'information adaptés et qui puissent être largement diffusés.

Il convient également de sensibiliser les acteurs de justice au sens de la peine : l'incarcération doit être envisagée comme ultime recours. Les personnes incarcérées sont souvent en situation de précarité, il est crucial de leur offrir une véritable opportunité d'insertion sociale plutôt que de les marginaliser davantage.

### 3. Créer des espaces d'échanges intersectoriels

Pour remédier au manque de confiance que l'on peut parfois observer entre les travailleurs de la justice et ceux de la formation pour adultes et permettre une meilleure inclusion du public justiciable, il est nécessaire de faciliter la création d'espaces de rencontres intersectoriels. Les rencontres entre acteurs permettent de dissiper les zones d'ombres et les malentendus entourant les cadres de travail de chacun. Elles doivent permettre de dépasser les dynamiques du "nous" contre "vous" et favoriser l'émergence de cadres communs d'intervention, dans le bien d'un public commun.

Ces espaces de rencontres peuvent prendre des formes différentes (speed-datings, journées de réflexions etc.), mais l'objectif reste le même : penser la problématique de la formation du public judiciarisé ensemble.

### 4. Permettre que le temps de l'incarcération soit celui de la remise à niveau et de l'orientation professionnelle

Les personnes détenues sont bien trop souvent infra-qualifiées, voire analphabètes, la prison devrait être le temps de la remise à niveau, de l'apprentissage de savoirs-être et de l'orientation.

A titre d'exemple, il serait intéressant de leur donner accès à des ressources en ligne telles que Dorifor, Actiris ou l'e-learning de la Fédération Wallonie\_Bruxelles, afin qu'elles puissent envisager leur avenir à l'extérieur. Il serait aussi pertinent de mettre en place des modules de découverte de différents métiers en détention. Il est crucial de débloquer des ressources pour

permettre aux détenus de s'engager dans des formations qui correspondent à leurs besoins et à leurs aspirations à leur sortie, en passant par une phase de réflexion sur leur projet de vie.

Le fait de promouvoir la remise à niveau en intra-muros est d'autant plus important qu'actuellement, les Tribunaux d'Application des Peines n'octroient pas d'aménagements de peine pour des projets de remise à niveau, estimant souvent que ces projets sont trop courts, alors qu'ils sont pourtant essentiels.

Il y a un manque flagrant de formations et d'activités socio-culturelles en détention. Bien que nous reconnaissons les contraintes structurelles auxquelles la prison est confrontée (tel que le manque de locaux et de personnel), il est crucial de souligner l'importance de la formation pour atténuer les effets négatifs de l'incarcération et pour aider à construire un projet de vie significatif. À cet égard, nous plaidons en faveur de la mise en place et du renforcement de solutions telles que l'augmentation des sorties afin de se former à l'extérieur, l'enseignement à distance et la promotion des transferts pédagogiques<sup>1</sup>.

#### 5. Soigner la sortie de prison en garantissant le temps et le soutien nécessaire pour se réhabituer à la vie quotidienne hors des murs

La période de sortie de prison représente un moment critique dans le parcours des détenus. Ils doivent faire face à de nombreux obstacles tels que le logement, les dettes, la difficulté à trouver un emploi et les démarches administratives, entre autres. Il est donc essentiel qu'ils bénéficient d'un accompagnement durant cette période. De plus, la continuité dans l'accompagnement est primordiale : un soutien débuté en détention et poursuivi à la sortie s'avère plus efficace.

Il est nécessaire que le Tribunal accorde un délai à la personne libérée avant le début de sa formation. Ce laps de temps lui permet de se réadapter à la vie à l'extérieur, de renouer des liens familiaux, d'effectuer ses démarches administratives, etc. Il est important de mettre de côté les approches strictement productivistes qui privilégient la mise en formation ou au travail dès la libération. En effet, l'insertion sociale englobe bien plus que la formation et le travail : elle inclut également le logement, les relations affectives positives, l'accès aux services de santé, et autres

---

<sup>1</sup> Les transferts pédagogiques permettent aux détenus de passer d'une prison A à une prison B pour y suivre une formation qui n'existait pas dans la prison A

aspects essentiels à une réintégration réussie. Il est dans l'intérêt de la réinsertion qu'elle puisse se faire en étapes successives.

## 6. Associer les différents experts dans la mise en place des politiques publiques

Il est essentiel de reconnaître que les différents experts, qu'ils soient des praticiens de terrain, des universitaires ou des personnes ayant vécu les situations en question, ne sont pas suffisamment consultés et entendus lors de l'élaboration des politiques publiques qui les concernent. Il est impératif que cela change afin d'assurer l'efficacité de ces politiques.

En donnant voix aux experts de terrain, aux universitaires et aux personnes ayant une expérience directe de la détention, les décideurs politiques peuvent bénéficier d'une compréhension plus nuancée des problèmes et des solutions potentielles, ce qui contribuera à la mise en place de politiques plus efficaces et plus adaptées aux réalités du terrain.